

Administration des ressources humaines

MONSIEUR FRANCIS BRISBOIS
DIRECTEUR
CAF DU BAS-RHIN
22 ROUTE DE L'HÔPITAL
67092 STRASBOURG CEDEX

Strasbourg, le 25 mars 2022

Monsieur le Directeur,

Plus d'une dizaine d'agents-es relevant du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et employés-es par l'Eurométropole de Strasbourg nous ont fait récemment part du fait qu'ils-elles avaient été destinataires de demandes de remboursement liées à certaines aides délivrées par la Caisse d'allocations familiales (Aide Personnalisée au logement).

Les « notifications de dettes » que les agents-es ont bien voulu nous remettre font état d'une erreur relative à un abattement dont peuvent bénéficier les assistants-es maternels-les et familiaux-ales. Selon votre organisme, la qualification d'assistant-e maternel-le et familial-e proviendrait des données transmises par l'employeur au travers de la Déclaration Sociale Nominative (D.S.N.). Vous avez d'ailleurs pu indiquer à l'un-e de vos allocataires qu'il lui « appartient de contacter [son] employeur pour lui indiquer qu'il-elle a commis une erreur dans la déclaration de [ses] salaires ».

Après vérification de nos équipes des ressources humaines, et en particulier de notre S.I.R.H., les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Décret n° 92-850 du 28 août 1992) sont bien déclarés-es sous ce statut via la D.S.N. et ce, depuis la mise en place de celle-ci au sein de la collectivité au 1^{er} janvier 2021.

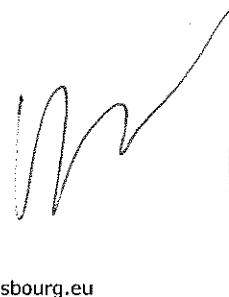
Ces erreurs que la Caisse impute à la collectivité sont fortement pénalisantes pour les agents-es concernés-es. Je vous prie donc de bien vouloir m'indiquer si vous avez pu analyser cette anomalie collective et circonscrire les dossiers impactés.

Les services de la direction des Ressources humaines de l'Eurométropole de Strasbourg se tiennent à votre disposition pour toute question.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations les meilleures.

La Présidente,
par délégation

Valentin RABOT
Vice-Président



Votre contact : Charles DRIANT – tél : 03.68.98.50.00 poste 80230 – charles.driant@strasbourg.eu